

Les dernières informations du Groupement Plasturgie Automobile [Octobre 2017](#)

Agenda du GPA

Conseil des Présidents du CLIFA : Mercredi 6 Décembre 2017

Comité de Liaison Automobile : Mercredi 13 Décembre 2017

Conseil d'Administration : Mercredi 13 Décembre 2017

Commission QHSE : Mardi 23 Janvier 2018

Commission BPEE : Mardi 23 Janvier 2018

[Lire la suite](#)

Un nouvel adhérent au GPA

Le GPA a le plaisir d'accueillir un nouvel adhérent, la société AUTONEUM France.

www.autoneum.com/

Evènements extérieurs



JOURNEE "VENDRE A L'ALLEMAGNE"

24 Octobre 2017 - CCI Paris Ile de France

Premier client de la France et premier exportateur mondial de technologies, l'Allemagne excelle dans les domaines industriels tels que l'automobile, l'aéronautique, le ferroviaire, l'électrotechnique, la construction de machines et d'équipements industriels, la chimie-pharma, l'alimentaire...

L'industrie représente aujourd'hui 22,2% du PIB de l'Allemagne, contre 11,4% en France.

Sa puissance et son rayonnement mondial en font une destination de choix pour les PME-PMI françaises en quête de développement. Les entreprises françaises qui proposent des produits et des technologies innovants peuvent profiter de cette dynamique car les donneurs d'ordre allemands sont en recherche permanente de facteurs externes de compétitivité.

Comment profiter des transformations industrielles majeures à venir, liées aussi bien à l'avènement de « l'industrie 4.0 », qu'aux évolutions de consommation et réglementaires sur fond de transition énergétique et de meilleure prise en compte de l'environnement ?

Comment se présenter, négocier et convaincre vos interlocuteurs en Allemagne ?

Découvrez-le en participant à cet atelier et en validant, avec les experts, vos atouts pour aborder l'Allemagne !

Renseignements : gpa@autoplasticgate.com



SOLUTRANS 2017

du 21 au 25 Novembre 2017 - Lyon Eurexpo

www.solutrans.fr



Prix LUTB – PFA "Low-Emission Driveline"

LUTB Transport & Mobility Systems et la PFA Filière Automobile et Mobilités organisent le Prix LUTB – PFA « Low-Emission Driveline », à l'occasion du salon SOLUTRANS qui se déroulera du 21 au 25 novembre 2017 à Lyon.

Ce prix a pour vocation de mettre en lumière des produits techniquement innovants et remarquables et est ouvert à toutes les entreprises, centres de recherche et laboratoires français et étrangers.

Le lauréat sera choisi par un jury de professionnels français et étrangers, selon des critères liés à la technologie, le potentiel marché, la performance et la valeur économique.

<http://www.pfa-auto.fr/2017/06/23/candidature-prix-lutb-pfa-low-emission-driveline-solutrans/>



3ème édition "Journée Achats Matières"

Jeudi 23 Janvier 2018 - Lyon

Organisée par la Fédération de la Plasturgie et des Composites, la 3ème édition de la Journée Achats matières plastiques sera rythmée de conférences et d'ateliers opérationnels et interactifs :

- Bénéficiez de toutes les dernières informations économiques et juridiques pour anticiper les évolutions du marché des matières
- Découvrez les nouveaux outils proposés par la profession pour améliorer les approvisionnements et renforcer les expertises des acheteurs
- Identifiez les offres de matières alternatives et les perspectives en matière d'innovations et de recyclage

Save the date et inscription en ligne : <http://www.laplasturgie.fr/23-jan-2018-lyon-journee-achats-matieres-plastiques/>



JEC WORLD 2018

du 6 au 8 mars 2018 - Paris Nord Villepinte

Le GPA renouvelle son partenariat avec le salon JEC WORLD qui se tiendra du 6 au 8 Mars 2018.

A ce titre, la Commission Innovation du GPA se tiendra sur le salon le 6 Mars matin et le GPA prendra une part active à l'organisation de la conférence automobile le 6 Mars après-midi.

[Lire la suite](#)

FORMATIONS GPA Services



Formation REACH et la Plasturgie

Jeudi 9 Novembre 2017

Entré en vigueur en 2007, le règlement REACH, issu de l'Union Européenne, prévoit les dispositions applicables concernant la fabrication, l'importation, la mise sur le marché et l'utilisation des substances chimiques, telles quelles, en mélange ou dans des articles (produits-finis ou semi-finis).

Le règlement REACH s'articule autour de 4 procédures fondamentales :

- **L'enregistrement** de toutes les substances produites ou importées à plus d'une tonne par an,
- **L'évaluation** qui s'exerce à la fois sur les dossiers et sur les substances,
- **L'autorisation** des substances extrêmement préoccupantes (dites SVHC) visées à l'annexe XIV,
- **La restriction** pour les substances présentant un risque inacceptable.

La mise en œuvre de REACH au sein de votre entreprise exige une compréhension des rôles et des responsabilités concernés.

La formation proposée par GPA Services, vous propose de comprendre et maîtriser

l'application du règlement REACH à vos activités : présentation du principe de base et des exigences applicables, et leurs impacts sur vos activités.

- Contexte du règlement REACH
- Le processus REACH et son impact sur l'entreprise
- Appliquer REACH, se préparer et anticiper
- Echanges et retours d'expérience.

[Lire la suite](#)



IATF 16949 : 2016 / ISO 9001 version 2015

Mardi 5 & Mercredi 6 Décembre 2017

Parue le 1er octobre dernier, la norme IATF 16949 : 2016 vient de remplacer la spécification technique ISO/TS 16949 : 2009.

Cette norme, élaborée par l'IATF, l'international Automotive Task Force, définit les exigences fondamentales d'un système de management de la qualité pour la production de pièces de série, de rechange et d'accessoires pour l'automobile.


Elle vise les fournisseurs de composants automobiles, qui ont l'obligation d'être certifiés pour pouvoir livrer les constructeurs.

Cette évolution a pour but de s'aligner avec la structure et les exigences de la norme ISO 9001 : 2015, **complétées par les attentes de l'industrie automobile**.

Ce nouveau référentiel renforce le système de management en terme d'amélioration continue, d'analyse et de prévention des risques et de leardeaship. Il intègre l'idée que les acteurs de l'industrie automobile ont besoin de s'ajuster en permanence à leur environnement, ce qui leur demande efficacité et adaptabilité.

Pour les entreprises déjà certifiées, la date de **passage à la nouvelle version est à effectuer avant le 14 Septembre 2018**. Au-delà de cette date, **toute certification ISO/TS 16949 : 2009 devient invalide et nécessite un audit initial**.

[Lire la suite](#)



L'ISO 14001 version 2015 : Les évolutions des exigences de la norme et leurs impacts sur votre SME

Jeudi 8 Février 2018

Parue en septembre 2015, la norme **ISO 14001 : 2015** remplace la version 2004.

Il s'agit de la 3ème version de la norme de système de management environnemental.

Cette norme, élaborée par l'ISO (**International Standardization Organization**), définit les exigences fondamentales d'un système de management de l'environnement applicable à

toute organisation, grande ou petite, quel que soit son domaine d'activité.

Les principales évolutions sont de deux natures :

- la forme, avec l'adoption d'un nouveau plan : dans un souci de simplification pour ceux qui utilisent plusieurs systèmes de management, ISO 14001:2015 suit la même structure générale dite « de haut niveau » que les autres normes ISO de système de management.
- Le fond, avec l'adoption de nouvelles exigences et le renforcement d'exigences existantes dont notamment :
 - la compréhension du contexte externe et interne de l'entreprise ;
 - la compréhension des besoins et attentes des parties intéressées pertinentes ;
 - le renforcement du rôle de la direction ;
 - la prise en compte du cycle de vie produit pour aborder les aspects environnementaux ;
 - le renforcement du lien entre la stratégie de l'entreprise et le SME,
 - ...

Pour les entreprises déjà certifiées, le **passage à la nouvelle version est à effectuer avant septembre 2018**. Au-delà de cette date, **toute certification ISO 14001 : 2008 devient invalide et nécessite un audit initial**.

La formation proposée par GPA Services, vous propose de comprendre et maîtriser les nouveautés de l'ISO 14001, pas à pas : présentation des nouveautés, et leurs impacts sur les SME existants, échanges sur le point de vue et les attentes de « l'auditeur tierce partie »

- Contexte de la norme ISO 14001 : 2015.
- Evolution des exigences : les grands principes.
- Identification des exigences de la norme, de leurs évolutions et analyse des impacts sur le SME.
- Synthèse des changements notables de l'ISO 14001 : 2015.

[Lire la suite](#)

ECONOMIE



Conjoncture Plasturgie Eté 2017

Retrouvez la synthèse de conjoncture de la filière plasturgie de l'été 2017

<http://www.autoplasticgate.fr/>

HSE



Déchets : Nouvelles règles d'importations de

déchets plastiques en Chine

Courant juillet 2017, la Chine a annoncé adopter des mesures visant à interdire d'ici le 31 décembre 2017 l'import d'un certain nombre de déchets jusqu'à présent couramment admis pour transformation dans le pays. Premier consommateur de déchets valorisables sur la planète, la Chine constitue un des maillons principaux de l'économie mondiale du recyclage ; sa décision de restreindre sa consommation de déchets importés bouleversera l'équilibre de ce marché et impactera les économies des pays exportateurs de déchets à différents niveaux.

Alors que la date annoncée d'entrée en vigueur des nouvelles règles d'import de déchets en Chine approche, le texte du projet des futurs standards d'admissibilité continue à évoluer.

>> Déchets de plastiques

La Chine n'accepterait plus l'import de déchets de plastiques usagés, qu'ils soient d'origine ménagère, industrielle ou commerciale. Les déchets de plastiques post-consommation toutes catégories confondues (les bouteilles en PET issues de la collecte ménagère mais aussi les housses d'emballage industrielles en PE, les big-bags en PP, les flaconnages en PET ou PEHD, etc.), précédemment admis après préparation et lavage, seraient donc désormais interdits d'entrée.


Les seuls déchets de plastiques acceptés seraient les résidus de production d'objets en matières thermoplastiques. Les déchets suivants seraient toutefois exclus de la catégorie de déchets de thermoplastiques post-production admis : les films composites contenant de l'aluminium (position tarifaire* 3915.10), les polymères du styrène soufflés (position tarifaire* 3915.20), les CD et leur débris (position tarifaire*3915.90.90), les plastiques mélangés (position tarifaire* 3915.90.90).

La présence d'impuretés dans les déchets de thermoplastiques post-production admis serait acceptée jusqu'à :

- 0,3% du poids total de déchets importés pour les plastiques autres que ceux répondant aux caractéristiques de la position tarifaire déclarée ainsi que les corps étrangers (morceaux de bois, de plastique, de résine, de verre, etc.)
- 0,01% de poids total de déchets importés pour les substances relevant de la catégorie de « déchets dangereux », le tout de manière cumulative.

Jusqu'à présent, le taux d'impuretés accepté était de 0,5% du poids total de déchets importés pour tous les corps étrangers confondus et la présence de substances relevant de la catégorie de « déchets dangereux » était strictement interdite. L'interdiction de la présence de déchets explosifs serait maintenue.

<https://www.uggc.com/wp-content/uploads/2017/09/nouvelles-regles-dimport-de-dechets-en-chine-situation-au-31-08-2017.pdf>

 Prévention des risques : Nouvelle brochure INRS, "Signalisation de santé et sécurité au travail"

L'INRS vient de publier une nouvelle brochure intitulée « Signalisation de santé et sécurité au travail ».

Cette brochure traite des principes généraux de signalisation, applicables en toutes circonstances dès lors que la mise en place d'une signalisation est rendue obligatoire ou nécessaire au regard de l'évaluation des risques.

Ce document aborde dans un second temps, à travers diverses fiches thématiques, les cas où une obligation spécifique de signalisation est prévue par le Code du travail ou des textes non codifiés.

[ED 6293 : Signalisation de santé et de sécurité](#)

Substances & préparations : Nouvelle version du logiciel SEIRICH, de l'INRS

L'INRS, soutenu par ses partenaires, la DGT, la CnamTS, le Conseil national des professionnels de l'automobile (CNPA), le Syndicat national des industries des peintures, enduits et vernis (Sipev), l'Union des industries de la métallurgie (UIMM), et l'Union des industries chimiques (UIC) rejoint par la Mutualité sociale agricole (MSA), a développé en 2015, un logiciel d'aide à l'évaluation des risques chimiques baptisé Seirich.

Cet outil informatique apporte un soutien aux entreprises pour réaliser l'inventaire des produits chimiques qu'elles utilisent et les accompagne ensuite dans les phases de hiérarchisation et d'évaluation des risques. Il les assiste ensuite dans la construction d'un plan d'actions de prévention en leur conseillant, par exemple, de substituer des produits dangereux, d'éliminer ceux qui sont inutiles ou d'améliorer le confinement des procédés. Une version 2 du logiciel comprenant de réelles évolutions, issues notamment des retours d'expériences des utilisateurs, a été lancée en octobre 2017.

<http://www.seirich.fr/seirich-web/index.xhtml>

Fédération de la Plasturgie : Note de position sur l'économie circulaire

L'économie circulaire est l'un des axes prioritaires du nouveau gouvernement :

- le Premier ministre a annoncé dans son discours de politique générale que la France allait diviser par deux les déchets mis en décharge et recycler 100% des plastiques sur le territoire d'ici à 2025 ;
- dans le cadre de son Plan Climat, Nicolas HULOT, Ministre de la transition écologique et solidaire, a fait de l'économie circulaire un axe principal de la lutte contre le réchauffement climatique et annoncé la publication d'une feuille de route en 2018 ;
- la Secrétaire d'Etat auprès de Nicolas HULOT, Brune POIRSON, a récemment annoncé que les professionnels de la filière plastique seront associés à l'élaboration de cette feuille

de route.

La Fédération de la Plasturgie et des Composites se réjouit de telles annonces qui vont dans le sens de ses objectifs.



Pour tout savoir sur le GPA, visitez notre site !

www.autoplasticgate.com

